

Notions de base

I.1. Introduction :

L'université est une institution d'intérêt public qui veille au développement et à la transmission des connaissances de même qu'à la diffusion libre du savoir., elle doit être à l'avant-garde de son milieu au sujet du maintien d'un climat d'ouverture, de respect, de liberté et de responsabilité favorisant l'exercice et l'expression de la pensée et du jugement critique. Pour les fins de cette mission, nous clarifions dans ce chapitre les expressions : morale, éthique et déontologie qui sont des sujets fondamentaux pour la pratique et la vie universitaire :

I.2. Définitions :

- **Moral :**

La Morale, c'est la science du bien et du mal, elle est considérée comme une théorie relative à la conduite humaine. Elle se réfère aussi aux mœurs, aux habitudes et aux règles de conduite admises et pratiquées par la société comme relevant du bien.

Les sources de la morale sont : la religion, la conscience, le sens du devoir, la raison, le respect, la justice et la vertu.

- **Ethique :**

Art de diriger la conduite humaine en tenant compte, en conscience, des valeurs en jeu. Elle se réfère aussi au produit d'une réflexion portant sur les valeurs afin de les critiquer, de les renouveler, et ce à la mesure des changements que la vie quotidienne fait émerger.

L'éthique est une démarche visant, face à un problème donné à adopter la meilleure solution en s'appuyant sur des valeurs apprises, admises et intégrées et en tenant compte du contexte dans lequel le problème se pose actuellement. On dit que l'éthique étudie comment doivent se faire les choix moraux.

L'éthique appliquée touche aux différents domaines de la vie :

- Ethique professionnelle ;
- Ethique organisationnelle ;
- Ethique environnementale ;
- Ethique sociale ;
- Ethique politique.

- **Déontologie** : « Théorie de Devoir »

La déontologie provient du mot grec deontos qui signifie le devoir, elle désigne l'ensemble de devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier.

Cet ensemble de devoirs peut être formalisé par les instances dirigeantes ou représentatives d'une profession sous la forme d'un code ou ordre exemple : (ordre des médecins, des avocats, des architectes...).

- **Droit :**

Ensembles de règles permettant de résoudre les conflits au sein d'une société.

Il permet le recours légitime à la force de l'état au cas où un citoyen ne respecte pas ses engagements, ses obligations

Le droit se distingue de la morale et de l'éthique dans le sens où il ne se prononce pas sur la valeur des actes, bien/mal, bon ou mauvais, et ne définit que ce qui est permis et défendu par le pouvoir dans une société donnée.

I.3. Distinction entre les différentes notions :

I.3.1. Distinction entre morale et éthique :

Alors que la morale définit des principes ou des lois générales, l'éthique est une disposition individuelle à agir selon les vertus, afin de rechercher la bonne décision dans une situation donnée. La morale n'intègre pas les contraintes de la situation. La morale ignore la nuance, elle est binaire. L'éthique admet la discussion, l'argumentation, les paradoxes.

On peut résumer les différences entre éthique et morale dans le tableau suivant :

L'éthique	La morale
A une connotation scientifique	A une connotation religieuse,
Elle part de notre intérieur	Elle est extérieure à l'individu,
Elle nous responsabilise	Elle nous interpelle avec autorité
Elle est jugée au cas par cas	représente une référence absolue,

I.3.2. Distinction entre Ethique et Déontologie :

Le mot déontologie désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique. Une autorité est chargée de les faire respecter et d'imposer des sanctions en cas de dérogation. L'éthique, au contraire, invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

I.4. Charte d'éthique et de déontologie universitaire :

Code Se fixant comme objectif de responsabiliser les membres de la communauté universitaire à travers leurs exercices. Il s'agit d'un outil de mobilisation et de référence qui guide la vie universitaire.

Historique : En 2004 fut créé par décret exécutif N° 04-180du 23 juin le Conseil National d'Ethique et de Déontologie de la Profession Universitaire. En avril 2010 fut élaborée la charte de l'éthique et de la déontologie universitaire. La charte a été actualisée en Aout 2023.

Les **principaux fondements** de la présente charte sont :

- **Les libertés académiques :** Les activités d'enseignement et de recherche ne peuvent être conçues en dehors du principe de la liberté académique. Elle se pratique dans le respect d'autrui, avec une conscience professionnelle assurant l'expression d'opinions critiques sans censure ni contrainte.
- **Respect des franchises universitaire :** Interdiction de favoriser ou d'encourager les situations et les pratiques qui peuvent porter atteinte aux principes de l'université et s'abstenir de toute activité politique au sein de tous les espaces universitaires.
- **Exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique :** L'exigence de vérité scientifique oblige à la compétence, à l'observation critique des faits à l'expérimentation, à la confrontation et au respect des points de vue, à la citation des sources, à la créativité et l'innovation.
- **Responsabilité et compétence :** La responsabilité et la compétence se développent grâce à une gestion démocratique et éthique de l'université. La compétence des enseignants doit servir et promouvoir l'autonomie des étudiants en tant que futurs professionnels et citoyens.
- **Intégrité et Honnêteté :** Interdiction de toutes formes de corruption, de plagiat et toutes situations de conflits d'intérêts. L'intégrité se manifeste aussi de l'utilisation avisée que la communauté universitaire fait des ressources humaines, matérielles et financières, mises à sa disposition.
- **Respect mutuel :** Tous les membres de la communauté universitaire doivent s'interdire toutes formes de violence (symbolique, verbale ou physique), de discrimination, de partialité. La diversité préexistante dans l'université et la société exige la discrétion, l'esprit d'ouverture et de tolérance,
- **L'éthique numérique :**
 - Gérer et Sécuriser l'accès aux données pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données personnelles, les systèmes numériques, et les utilisateurs contre les violations,
 - Protéger la propriété intellectuelle de l'auteur et de l'innovateur dans l'utilisation de son produit.
 - Fournir et protéger la signature électronique,
 - Assurer une contribution efficace et des mécanismes de gouvernance éthique de l'intelligence artificielle par l'implication des établissements dans les initiatives qui visent à relever les défis éthiques, moraux et sociaux que l'avènement de l'intelligence artificielle inflige au secteur de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Références bibliographiques

- Auclair, R. (1991). Éthique, morale, déontologie. *Service social*, 40(1), 5–9.
- Badiou, Alain (1993) L'éthique. Paris, Hatier.
- Blondeau, Danielle (1986) De l'éthique à la bioéthique. Montréal, Gaétan Morin.
- Charte d'éthique et de déontologie universitaire, MESRS, Aout 2023
- Charte européenne du chercheur, 2005
- Code de l'éducation Française- Version consolidée au 6 avril 2020
- E. Vergès, « Ethique et déontologie de la recherche scientifique, un système normatif communautaire », , dir. J. Larrieu, éd. LGDJ 2009, p. 131.
- Éthique, morale et déontologie, Traité de bioéthique Alexandre Jaunait,2010
- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, www.wipo.int
- Pratiquer une recherche intègre et responsable, Comité d'éthique du CNRS, Mars 2017.
- Renforcer l'intégrité de la recherche en France- Jean-Pierre Alix –Septembre 2010 PP 17-19
- LEGAULT, G. A., Professionnalisme et délibération éthique, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003.
- SIROUX, D., 'Déontologie', dans M. Canto-Sperber (dir.), Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale, Paris, Quadrige, 2004.
- Prairat, E. (2009). Les métiers de l'enseignement à l'heure de la déontologie. *Education et Sociétés*, 23.